

# **Protocole en cas d'écllosion de COVID-19**

## **Arénas René-Masson, Rodrigue-Gilbert et St-Jean-Vianney**

### Si un participant déclare des symptômes pendant l'activité

1. Avertir l'employé de la Ville sur place
2. Arrêter l'Activité
3. Isoler le participant ainsi que toute personne du foyer résident avec ce dernier dans une chambre des joueurs.
4. La personne présentant des symptômes reçoit immédiatement un masque de procédure et doit le porter.
5. Appeler la ligne de la Santé publique (1 877 644-4545)
6. Les employés de la Ville doivent effectuer une désinfection de l'espace utilisé et des surfaces touchées avant de pouvoir reprendre les activités

### En cas de symptômes après la présence à une activité de patinage libre, veuillez nous contacter aux coordonnées suivantes:

- Courriel [reservation\\_rdppat@montreal.ca](mailto:reservation_rdppat@montreal.ca)
- Téléphone aréna : 514 868-5795

### En cas de symptômes après la présence à une activité organisée par un organisme de sport de glace (patinage artistique, hockey, patinage de vitesse ou ringuette), veuillez:

1. Aviser le responsable COVID-19 de votre organisme de sport de glace
2. Le responsable de l'organisme devra:
  - Communiquer à l'adresse [reservation\\_rdppat@montreal.ca](mailto:reservation_rdppat@montreal.ca)
  - Communiquer par téléphone avec Pierre-Maxime Côté du dimanche au mercredi et avec Julie du jeudi au samedi.